

# **Comité interpartis**

## **« Oui à l'imposition individuelle »**

Communiqué de presse

**Oui à l'imposition individuelle le 8 mars 2026**

### **Supprimer la pénalisation du mariage et renforcer l'équité fiscale**

Berne, le 15 janvier 2026 – **La loi fédérale sur l'imposition individuelle supprime la pénalisation du mariage, renforce l'équité fiscale et garantit que chaque heure de travail rémunéré en vaut la peine. Le comité interpartis « Oui à l'imposition individuelle », composé de représentant-e-s de la politique, de l'économie et de la société civile, a présenté aujourd'hui les raisons de voter oui à l'imposition individuelle le 8 mars 2026.**

Aujourd'hui, de nombreux couples mariés dont les deux conjoints exercent une activité professionnelle paient des impôts plus élevés que les couples non mariés ayant une capacité économique comparable. La raison principale est que les revenus des personnes mariées sont additionnés. Le deuxième revenu est ainsi soumis à une progression plus élevée.

Cette pénalité fiscale liée au mariage est injuste et anticonstitutionnelle, a jugé le Tribunal fédéral dès 1984. L'imposition individuelle constitue désormais un compromis équilibré qui corrige cette disparité et garantit l'équité fiscale. Chaque personne remplit sa propre déclaration d'impôt et paie des impôts sur ses propres revenus et sa propre fortune, quel que soit son état civil.

### **Moins de pauvreté chez les personnes âgées et valorisation du travail**

La réforme élaborée par le Conseil fédéral et le Parlement présente plusieurs avantages : désormais, chaque heure de travail rémunéré est rentable. Le deuxième revenu le plus faible d'un couple – généralement celui de la femme – n'est plus absorbé par la progression fiscale si celle-ci exerce davantage d'activités lucratives.

Cela contribue à lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. En effet, selon une étude commandée par le Conseil fédéral, beaucoup augmenteraient leur temps de travail en cas d'imposition individuelle, ce qui représenterait au total environ 44 000 emplois à temps plein. Quatre personnes sur cinq souhaitant travailler davantage sont des femmes, dont beaucoup ont un niveau de formation supérieur à la moyenne (58 % ont un diplôme de l'enseignement secondaire II et une sur trois a un diplôme universitaire).

Grâce à l'augmentation du temps de travail, la rente de vieillesse de nombreux couples mariés peut également être améliorée. Il s'agit là d'une mesure importante pour réduire la pauvreté chez les personnes âgées.

# Comité interpartis

## « Oui à l'imposition individuelle »

### Compromis équilibré au Parlement

Depuis 2016, des discussions et des travaux sont en cours pour supprimer la pénalisation du mariage. Dans le cadre de la modification de la loi fédérale qui sera bientôt soumise au vote, le Conseil fédéral et le Parlement ont trouvé ensemble un compromis satisfaisant et mûrement réfléchi : 50 % des contribuables paieront moins d'impôts, tandis que pour 36 % d'entre eux, rien ne changera. 14 % verront leur charge fiscale légèrement augmenter ; il s'agit des couples mariés dont l'un des conjoints a un revenu très élevé et l'autre un revenu modeste. Ceux-ci bénéficient aujourd'hui d'un avantage fiscal lié à leur état civil (bonus mariage). Le [calculateur d'impôt](#) montre les conséquences pour chacun et chacune.

La mise en œuvre entraînera dans un premier temps un manque à gagner fiscal d'environ 600 millions de francs. Cette lacune sera rapidement comblée grâce à l'augmentation de l'activité lucrative. Les assurances sociales bénéficieront également de recettes supplémentaires.

### Égalité dans le droit fiscal

Le droit de vote des femmes existe depuis 1971. La pénalisation du mariage est jugée injuste et anticonstitutionnelle par les tribunaux depuis plus de 40 ans. En 1988, la Suisse a introduit le nouveau droit matrimonial. Depuis cinq ans, le mariage n'est plus une assurance-vie : après le divorce, les deux partenaires doivent subvenir eux-mêmes à leurs besoins. L'imposition individuelle est la prochaine étape logique vers l'égalité entre les femmes et les hommes, enfin aussi dans le droit fiscal.

### Moins de bureaucratie

La Confédération mais également les cantons et les communes doivent imposer individuellement. Les cantons ont six ans pour s'y conformer, leur autonomie tarifaire n'est pas remise en cause.

Les progrès réalisés dans le domaine de l'automatisation et de l'intelligence artificielle facilitent grandement la transition. Il en résulte un système fiscal plus simple et plus moderne. La déduction pour enfants et formation est portée de 6 700 à 12 000 francs, et est en principe répartie à parts égales entre les deux parents.

D'autre part, les changements de statut, qui entraînent aujourd'hui des charges administratives considérables, sont supprimés. À l'avenir, lorsqu'une personne se mariera, divorcera (durée moyenne du mariage = 16 ans) ou décédera, il ne sera plus nécessaire de regrouper ou de séparer les déclarations fiscales. Cette simplification nécessite un effort initial unique, mais qui est gérable grâce aux progrès réalisés dans le domaine de l'automatisation et de l'utilisation de l'IA.

### Projet alternatif coûteux et complexe

Le projet soumis au vote est la mise en œuvre moderne et logique de l'imposition individuelle, qui permet l'équité fiscale et la suppression de la pénalisation du mariage, contrairement au modèle de l'initiative « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés », qui sera soumis au vote à une date ultérieure.

Cette initiative engendre une charge administrative supplémentaire importante et permanente. Il faudrait toujours vérifier deux calculs d'impôt : l'imposition commune et l'imposition séparée. Le montant effectivement facturé serait alors le moins élevé des deux montants calculés. Les pertes fiscales s'élèveraient à environ 1,3 à 3 milliards de francs. Contrairement à l'imposition individuelle, cette initiative n'incite guère le deuxième revenu à exercer une activité lucrative supplémentaire. Elle consolide donc le statu quo, à un coût très élevé.

# **Comité interpartis**

## **« Oui à l'imposition individuelle »**

### **Une campagne engagée**

Le comité interpartis « Oui à l'imposition individuelle » regroupe le PLR, les Vert'libéraux, les Vert-e-s et le PS ainsi que leurs sections « Jeunes », mais aussi des politiciens du Centre et de l'UDC. Il compte également parmi ses membres des associations économiques telles qu'economiesuisse, l'Union patronale suisse, des associations de commerce et d'industrie ou encore alliance F, l'association des organisations féminines suisses. Ensemble, ils mèneront une vaste campagne pour convaincre les électrices et les électeurs de voter oui à l'imposition individuelle.

Pour toutes questions :

Claudine Esseiva, Fondatrice et co-propriétaire de ComCoeur

[claudine.esseiva@comcoeur.ch](mailto:claudine.esseiva@comcoeur.ch) 078 801 99 99